L'ACTION MUNICIPALE

Saint-Hippolyte

Bulletin d'information de Saint-Hippolyte — Juin 2010

MOT DU MAIRE

MAXIME GINGRAS : UN MODÈLE POUR NOS JEUNES HIPPOLITOIS!

Lors de la dernière séance du Conseil, nous avons rendu hommage à Maxime Gingras pour l'excellence et la détermination dont il a fait preuve aux Jeux olympiques de Vancouver et pour l'ensemble de sa carrière. Une petite cérémonie avait été prévue en présence de sa famille et des citoyens venus assister à l'assemblée régulière du Conseil. Le conseiller Denis Lemay qui suit la carrière de Maxime depuis bon nombre d'années lui a rendu un hommage senti. Quant à moi, je voudrais te dire à nouveau combien nous sommes fiers de toi. Fiers non seulement pour tes qualités d'athlète, mais aussi pour tes qualités humaines. Malgré ta pratique de la haute voltige et les honneurs de la gloire, tu es toujours resté les deux pieds sur terre, fier de tes racines. C'est pourquoi nous sommes aussi fiers d'immortaliser ta présence au sein de notre communauté en nommant à ton nom le nouveau pavillon du Lac Connelly, qui sera désormais « le pavillon Maxime Gingras ». En terminant, je m'en voudrais d'oublier tes parents. Que de temps, de sacrifices ils ont dû faire pour que tu puisses vivre un jour ton rêve olympique. Merci d'avoir été des parents présents, impliqués dans l'accomplissement du rêve olympique de votre enfant.

NOUS N'ABANDONNERONS PAS NOS JEUNES HOCKEYEURS.

Parlant de parents impliqués pour l'épanouissement de leur jeune, je voudrais souligner la détermination et la collaboration du comité de parents de nos jeunes hockeyeurs. Ils ont fait preuve d'ouverture et se sont joint à nous en mode solution. Soyez assurés que nous mettrons toute notre ardeur pour relocaliser nos joueurs. Nous allons trouver une solution durable pour nos jeunes et surtout, nous tenir debout quant à notre capacité de payer.

DOSSIER DU CAMIONNAGE SUR LE CHEMIN DU LAC BERTRAND

Nous étudions la possibilité d'un chemin alternatif menant aux sables L.G. Le conseiller Yves Dagenais travaille entre autre avec Monsieur François Lafleur des Sables L.G. pour trouver une solution durable. Entre temps, nous sommes préoccupés par la vitesse excessive sur cette route étroite et jusqu'à ce que nous trouvions cette solution, nous aurons les camions à l'œil.

LE NOYAU VILLAGEOIS : LES TRAVAUX DÉBUTERONT À LA MI-AOÛT

Les travaux d'aménagement de la phase 1 du noyau villageois devraient débuter à la mi-août si nous voulons qu'ils soient complétés avant le gel de novembre. Nous allons tout faire pour minimiser les inconvénients. La première mesure consiste à ne pas commencer les travaux maintenant, mais attendre le plus tard dans la saison estivale. Je fais appel à votre patience.

Bruno Laroche, maire

L'été passe si vite...
Afin d'en profiter pleinement, nous vous invitons à participer à la nouvelle programmation d'activités, Loisirs au carré, qui sera dévoilée lors de la Fête nationale. À partir du 30 juin, tous les détails seront disponibles sur le site web.

LOISIRS, CULTURE & VIE COMMUNAUTAIRE

Ici on prend le temps de vivre... Ralentissez

Le 1er mars dernier, considérant les nombreuses demandes de réduction de vitesse pour sécuriser certains tronçons de la route 333 et considérant les analyses effectuées par le ministère des Transports et les solutions proposées, le Conseil adoptait une résolution pour demander au ministère des Transports d'appliquer les modifications suivantes à la vitesse sur la route 333 :

1. Créer une zone de 70 km/h dans la partie sud (à partir de l'intersection de la rue Richer) jusqu'au secteur commercial situé à la hauteur du chemin du Lac Bleu;
2. Créer une zone à 50 km/h de 750 mètres à la hauteur du secteur commercial (chemin du Lac Bleu);
3. Créer une zone à 30 km/h située au nord de la route 333, entre la rue Bourget et l'intersection du chemin du Lac-de-l'Achigan

Nous avons installé des affiches vous rappelant ces nouvelles limites de vitesse dans les zones concernées et nous compléterons nos démarches par une campagne de sensibilisation.

Collecte de sang annuelle

Préparez-vous à donner du sang ! Ensemble, donnons généreusement lors de la prochaine collecte qui aura lieu le mardi 17 août, à l'École des Hauteurs. Un geste plein de bon sang !

Du nouveau pour le parc Connelly

Le parc Connelly se refait une beauté ! Au cours de l'été, il saura vous séduire en déployant ses nouveaux atouts : aménagement paysager et modules de jeux branchés. Le parc Connelly, un espace à redécouvrir !

Programme de vidange de fosses septiques

Grâce au programme, la Municipalité a pu vidanger et répertorier 2 632 fosses septiques et puisards et déceler 133 réservoirs sanitaires non conformes. La protection de l'environnement et la santé des lacs vous en est reconnaissante. Voici les résultats pour l'année 2009 et le décompte de la saison 2010 :

	2009	2010
Fosses vidangées	2493	139
Fosses à vidanger	31	2242
Fosses non-conformes	118	15

Pour connaître la date exacte de la vidange, vous pouvez consulter le site Internet de la Municipalité au www.saint-hippolyte.ca dans l'onglet Environnement et télécharger le calendrier qui apparaît au bas de la page.

SECTEUR VIDANGÉ EN JUIN

255e, 256e, 257e, 258e, 267e, 275e, 278e, 453e, 454e, 464e, 465e, 466e, 469e, 500e, 501e, 504e, 505e, 506e avenue, Bellevue, Bourget, Cabanac, Chaumine, Couillard, Dallaire, Fleuron, France, Gohier, une partie des Hauteurs, Jean-Luc, Lac-Adair, une partie du Lac-à-l'Ours, Lac-des-Sources, chemin du Lac-Montaubois, Lac-Morency, Lamoureux, chemin de Mont-Rolland, Morin, Ogilvy Est et Ouest, Orly, Robidoux, Roche, Santé, Tracy, Weisbord.

SECTEUR VIDANGÉ EN JUILLET

182e, 193e, 194e, 216e, une partie de la 217e, une partie de la 218e, 223e, 224e, 230e, 231e avenue, Brocard, Cerf, Charles-Bonaventura, Grand-Pic, une partie des Hauteurs, Lac-Léonard, Ombles, Posca, une partie du chemin des Quatorze-Îles, Thibault, Willie-Laroche.

Installation septique et puits : les normes

Toutes les normes concernant les installations septiques se retrouvent dans le Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (règl. Q-2, r.8) et celles relatives aux puits sont dans le Règlement provincial sur le captage des eaux souterraines (règl. Q-2, r.1.3). Ces règlements transmettent aux municipalités la responsabilité de délivrer les permis pour ces équipements. Les normes sont donc dictées par ces règlements et nous ne pouvons ni les modifier, ni donner de dérogations pour diminuer une norme.

Au chapitre de l'implantation, la distance séparatrice entre un puits et toute fosse septique (système étanche) doit être d'au moins 15 mètres (50 pieds) et d'au moins 30 mètres (100 pieds) de tout champ d'épuration ou de polissage (système non étanche). Les seules exceptions pour ne pas respecter ces distances sont les installations sanitaires de type vidange périodique et vidange totale où, dans ces deux cas, une fosse de rétention (scellée) retient les eaux usées. Toutefois, dans le cas d'un terrain de petite superficie, les règlements permettent de diminuer la distance séparatrice entre un puits et un champ d'épuration jusqu'à concurrence de 15 mètres (50 pieds). Par contre, dans ce cas, le puits doit être cimenté (scellé) de façon à éviter toute contamination possible de la nappe d'eau. En conséquence, un permis est obligatoire pour aménager ces équipements afin de s'assurer que les normes soient respectées. Bien sûr, l'entrepreneur réalisant les travaux aura la responsabilité de les construire en conformité avec les permis émis et les plans approuvés.

Dans le cas où des modifications à l'implantation approuvée seraient nécessaires, il est du devoir du requérant du permis d'informer la Municipalité de ces changements. Dans ce cas, nous vérifierons si d'autres permis ont été émis entre temps sur des propriétés voisines et que les modifications souhaitées ne rendent pas impossible la construction d'une installation septique ou d'un puits sur ces propriétés. Le déplacement de vos services d'évacuation/traitement et de captage des eaux ne doit pas empêcher le propriétaire voisin d'exécuter des travaux similaires pour lesquels il aurait obtenu ses autorisations. Dans un tel cas, vous pourriez être reconnu coupable et avoir à indemniser ledit propriétaire voisin, car le déplacement de vos ouvrages d'évacuation/traitement et de captage des eaux serait préjudiciable pour ce dernier.

Gilles Beauregard
Finance & Administration, Communication & Culture
450.563.2505 #506
gbeauregard@saint-hippolyte.ca

Yves Dagenais
Travaux Publics
450.563.2505 #503
ydagenais@saint-hippolyte.ca

Chantal Lachaine
Services communautaires
Loisirs
450.563.2505 #502
clachaine@saint-hippolyte.ca

Denis Lemay
Sécurité publique
450.563.2505 #506
dlemay@saint-hippolyte.ca

Donald Riendeau
Service de l'urbanisme
450.563.2505 #504
driendeau@saint-hippolyte.ca

Philippe Roy
Environnement
450.563.2505 #505
proy@saint-hippolyte.ca

Conseil de ville

La prochaine séance régulière du conseil aura lieu le lundi 5 juillet, à 19 h 30, à l'Église paroissiale.

Engrais et pesticides

L'épandage de fertilisants et de pesticides est interdit sur l'ensemble du territoire de Saint-Hippolyte. Saviez-vous que la plantation de végétaux indigènes élimine l'usage de fertilisants et pesticides, et le peu d'entretien (voire aucun !) vous laisse plus de temps pour profiter de la nature ? Pensez-y !

Bibliothèque

CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ

Les vacances approchent à grands pas et le Club de lecture est de retour ! Sous le thème, « À la découverte du monde des animaux », ce club s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans et leur permet de vivre un bel été accompagné de lectures plus passionnantes les unes que les autres. À partir du 15 juin, chaque enfant recevra un cadeau et un coupon par livre emprunté lui permettant de participer à un grand tirage qui aura lieu le samedi 28 août. Le Club de lecture, c'est lire pour le plaisir et c'est partir à la découverte du monde des animaux !

WI-FI DISPONIBLE À VOTRE BIBLIOTHÈQUE

Pour tous les utilisateurs d'Internet qui travaillent avec un ordinateur portable, vous pouvez enfin venir à la bibliothèque et avoir accès à Internet haute vitesse grâce à la nouvelle installation WI-FI. Location : 2$/heure, il est préférable de réserver au numéro de téléphone suivant : 450-224-4137.

À VOTRE AGENDA

Veuillez noter que la bibliothèque sera fermée le jeudi 24 juin et le jeudi 1er juillet.

GRANDE VENTE DE LIVRES

La grande vente annuelle de livres usagés aura lieu à la bibliothèque municipale, vendredi le 2 juillet de 14 h à 19 h. C'est l'occasion idéale pour dénicher une trouvaille à petit prix. C'est un rendez-vous à ne pas manquer !

Heures d'ouverture

Mardi	13 h à 19 h
Mercredi	9 h à 19 h
Jeudi	13 h à 21 h
Vendredi	13 h à 21 h
Samedi	9 h à 14 h

Information : 450.224.4137
871, chemin des Hauteurs
www.reseaubibliolaurentides.qc.ca

Jeu gonflable avec jets d'eau, les enfants, pensez maillot !

Camp de jour Tortilles

SORTIE EN VEDETTE : GPS AVENTURE
Clientèle : 7 à 12 ans & 13 à 15 ans
Date : Jeudi 15 juillet
Coût à la carte : 15 $

MISSION POSSIBLE !
Muni d'un GPS, d'un itinéraire et d'indices, chaque groupe partira à la découverte de caches dissimulées à des endroits stratégiques. Voilà une mission exaltante qui se déroulera en pleine nature au parc éducatif du Bois-de-Belle-Rivière à Mirabel. Sécuritaire et bien encadrée, cette aventure aura lieu beau temps, mauvais temps. Pssst ! Cette sortie c'est aussi pour les 13-15 ans !

Information

Anne-Marie Braün
Coordonnatrice loisirs, culture et vie communautaire
ambraun@saint-hippolyte.ca
450.563.2505 # 238

LOISIRS, CULTURE & VIE COMMUNAUTAIRE

La Fête nationale du Québec

Programmation
Jeudi le 24 juin 2010

15 h	Volée de cloches
15 h à 17 h	Éducazoo : kiosque d'animaux
15 h à 20 h	Animation pour toute la famille, jeux gonflables, maquillage et tours de poneys
20 h	Hommage au drapeau
20 h 10	Présentation patriotique
20 h 30 à 21 h 30	Groupe musical Les 4 gars du Nord
21 h 30 à 22 h	Feux d'artifice et feu de joie
22 h à 23 h	Groupe musical Les 4 gars du Nord
24 h	Clôture

Service de navette gratuit !
15h à minuit

Endroit : Parc Roger-Cabana
2060, chemin des Hauteurs, Saint-Hippolyte

Activités annulées en cas de pluie !

12 juillet : Journée grand ménage

Le lundi 12 juillet de 8 h à 14 h, la Municipalité de Saint-Hippolyte mettra à la disposition des citoyennes et citoyens des conteneurs pour la cueillette des déchets qui ne sont pas normalement acceptés lors de la collecte hebdomadaire.

VOICI CE QUI PEUT ÊTRE APPORTÉ :

- Pneus
- Fer
- Batteries
- Peinture
- Matériaux secs en petite quantité
- Bois
- Rebuts
- Huiles & combustibles
- Appareils ménagers

Prenez note que les branches seront refusées puisqu'un service de déchiquetage est offert à nos citoyens. Les débris de démolition seront acceptés en petite quantité. Dans le cas de démolition importante, le règlement #602-90 exige qu'un contenant soit utilisé sur les lieux des travaux. Cette journée de récupération s'adresse uniquement aux particuliers et une preuve de résidence sera exigée à l'entrée.

LIEU : GARAGE MUNICIPAL
INFORMATION : 450.563.2505, #242

Développement d'Internet haute vitesse

Pour faire avancer le dossier d'Internet haute vitesse à St-Hippolyte, un regroupement de citoyens s'est donné comme mandat de trouver des solutions pour permettre au plus grand nombre de personnes de bénéficier d'un accès. En janvier dernier, le conseil a pris la décision de mettre sur pied un comité formé de Martine Bertrand, Danny Driscoll, Jacqueline Buckinx, Claude Amyot, Monique Pelletier ainsi que la directrice générale, Christiane Coté et le conseiller Yves Dagenais.

Comme aucune des grandes entreprises ne s'est montrée intéressée à déployer leur réseau Internet HV câblé sur notre territoire, le comité s'est penché sur les technologies sans fil. M. Driscoll nous a offert son expertise pour effectuer les tests nécessaires afin de nous donner l'heure juste. Merci aux membres du comité de développement pour leur implication et leur temps. Votre conseil municipal continue de suivre les développements futurs dans ce dossier.

Gestion des matières résiduelles

En 2009, les Hippolytois ont généré 3 851 tonnes de déchets. Parmi ces ordures, plusieurs matières auraient pu éviter de se retrouver au site d'enfouissement. Pour mieux gérer ses déchets, il faut connaître le concept des 4 RVE. Cet acronyme spécifie les actions à prioriser pour disposer des déchets de manière environnementale :

1. Réduction à la source : Action permettant d'éviter de générer des déchets.
2. Réemploi : Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans le modifier.
3. Récupération : Action de ramasser les matières recyclables pour qu'elles soient recyclées.
4. Recyclage : Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière première.
5. Valorisation : L'ensemble des techniques qui permettent le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou la régénération des déchets. Concrètement, la valorisation des déchets signifie soit le compostage (production de compost à partir des matières organiques) ou la valorisation énergétique (production d'énergie à partir des matières organiques).
6. Élimination : Disposer des déchets ultimes en les jetant aux ordures.

Les prochaines parutions vous donneront des trucs pour appliquer au quotidien les 4 RVE. De plus, le Filon Vert du mois de juillet sera consacré à la gestion des matières résiduelles. En attendant, voici quelques faits concernant la transformation des matières recyclables qui vous feront réfléchir.

SAVIEZ-VOUS QUE…
La fabrication du verre à partir de résidus recyclés consomme 30 % moins d'énergie que la méthode de fabrication traditionnelle. Le verre récupéré est utilisé comme additif réfléchissant à la peinture utilisée pour tracer les lignes routières. 4 bouteilles de boissons gazeuses de 2 litres peuvent servir à fabriquer une casquette, 5 t-shirts, 25 petits sacs à dos, 35 paires d'espadrilles et 90 tentes. Les contenants de plastique sont déchiquetés en fibres qui serviront à la fabrication de divers objets du quotidien.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX
N'oubliez pas que vous pouvez aller déposer vos résidus domestiques dangereux et les objets en bon état que vous n'utilisez plus à l'écocentre situé au 2056 chemin des Hauteurs, c'est-à-dire sur le même site que le garage municipal. Les heures d'ouverture sont du mardi au samedi, de 9 h à 16 h.

Service d'aide

Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides est un service gratuit aux résidents de Saint-Hippolyte pour régler ses différends différemment. Que vous soyez un citoyen, une association ou une petite entreprise, vous pourrez vous prévaloir d'un service facile d'accès et confidentiel pour prévenir, gérer ou régler les situations dérangeantes telles que des conflits de voisinage ou interpersonnels. Les motifs de la demande peuvent aussi découler d'un acte criminel.

UN PROCESSUS SIMPLE ET INTERACTIF
Chaque personne concernée par la situation est rencontrée individuellement. Cette rencontre d'évaluation permet d'entendre les différents points de vue, d'expliquer ce que Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides peut faire pour vous, de vérifier votre intérêt à vous impliquer dans un processus de résolution et de vous informer sur vos droits et recours ou encore vous diriger vers d'autres ressources.

UN SIMPLE APPEL SUFFIT
Dès qu'une situation vous semble problématique, téléphonez au 450.436.6749, ou écrivez-nous à mesures@laurentides.net
Un service offert par Mesures Alternatives des Vallées du Nord.